



## Liquidation indivision suite a divorce

Par **8324**, le **23/12/2015** à **14:25**

j'ai divorcé il y a 5 ans et nous avons un bien immobilier en indivision que mon ex épouse occupe gratuitement!

j'ai demandé au bout de 5 ans a liquider l'indivision sur le bien

hors aujourd'hui elle me propose une soulte suite a une expertise ordonnée par le tribunal je ne suis pas d'accord sur le montant et de plus elle demande l'attribution préférentielle

1/ le tribunal peut t'il m'obliger d'accepter ce montant?

2/ comment je peux m'opposer a l'attribution préférentielle si je ne suis pas d'accord sur la soulte?

3/ si je ne suis pas d'accord sur la soulte , ai je droit de demander la licitation meme si le tribunal lui donne l'attribution préférentielle et fixe le montant de la soulte?

merci a vous

cordialement

Par **Quennegonde**, le **24/12/2015** à **20:04**

Il faut prendre un avocat, pour vous éclairer.